



**INFORMATION AUX PARENTS ADHERENTS FCPE LE MANS**

Le Mans, le 31 août 2020

**Contact avec le service Education Mairie du Mans : Préparation de rentrée**

Nous avons pu échanger avec la responsable du service Education de la Mairie du Mans, ce jeudi 27 août 2020, de 18h00 à 19h00 par téléphone, concernant la préparation de rentrée. Voici quelques points abordés :

**- L'acheminement des fournitures scolaires pour la rentrée a-t-il été terminé ?**

L'an passé était particulier car le marché n'était pas existant.

Aujourd'hui la situation est plus usuelle sauf pour la prestation d'une entreprise qui est en liquidation judiciaire.

Les produits sanitaires dans les écoles sont disponibles. Concernant les différents matériels de zonage (rubalise, scotch, ...) les demandes ne sont pas excessives. Les stocks existent.

**- Dans le cas des ouvertures de classe et Ulis la livraison des mobiliers et sa mise en place a-t-elle été terminée ?**

Concernant les tables et chaises en cas d'ouverture de classe, pas de situation particulière aujourd'hui. Il y a aura une réutilisation du mobilier existant. Le stock est actuellement suffisant. La FCPE Sarthe demande à ce que ce matériel soit rapidement en place pour ne pas montrer des difficultés de rentrée.

**- Postes A.V.S. (Auxiliaires de Vie Scolaire) et A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans les autres classes, tout le personnel sera-t-il présent le jour de la rentrée ?**

Il est rappelé qu'il n'y a pas toujours des A.T.S.E.M. dans toutes les classes.

Les personnels seront normalement présents le jour de la rentrée sauf absence imprévue pour des raisons personnelles ou une raison sanitaire.

La ville a choisi de faire porter les masques à tous ses agents, les animateurs les porteront également.

**- Concernant les activités périscolaires, récréation, études, restauration quelles règles sanitaires et organisations sont envisagées ?**

Tous les encadrants sont masqués, comme indiqué dans la réponse précédente.

Concernant la restauration, si les locaux nous le permettent, la gestion par groupe classe est demandée. Si une table est incomplète, on ne la complète pas avec d'autres groupes. Néanmoins, si le service est impossible ainsi, le protocole permet de mélanger les groupes mais cela sera exceptionnel. L'accueil de tous est garanti.

**- Si les directeurs décalent les entrées de classe ou de niveau, quelle marge de manœuvre se donne-t-on ?**

Les heures butoirs ne peuvent pas être décalées d'une demi-heure pour les repas maximum.

L'entrée décalée pour les petits de maternelle et le premier jour de rentrée ne sera pas un problème.

Néanmoins, ce décalage ne peut pas rester trop important ensuite.

Le décalage peut être de 5 minutes, par exemple, il est à l'initiative de la direction de l'école (ce qui a été confirmé par le Recteur ce vendredi 28 août).

La souplesse va être acceptée tant qu'elle restera raisonnable.

**- Et pour les personnes qui aide à faire traverser ?**

Ces personnels ont une marge avant et après cela devrait convenir.

**- Les coordinateurs de la mairie, suite aux élections municipales, ont-ils des changements en vue ?**

Pour le moment aucune modification. Cette fonction est appréciée par les familles, à ce jour, elle n'est pas remise en cause.

**- La réunion entre la Mairie et les directeurs d'écoles a-t-elle eu lieu ? Y a-t-il des points de vigilance qui ont été remontés, ont-ils eu toutes les dernières directives ?**

Elle a lieu en novembre.

**- Comme le conseil Départemental (2 masques), la Région pour les lycéens (1 masque), la Mairie du Mans va-t-elle aider les familles en donnant des masques lavables pour les élèves ?**

Pas de réponse spécifique à ce jour. Il s'agit d'un choix politique.

Les maires des communes ont la responsabilité du 1<sup>er</sup> degré (en dessous de 11 ans), pour le moment, il n'y pas de besoin de masque.

Le CCAS a néanmoins accompagné des familles en situation de difficulté et ce dispositif restera certainement valide.

La Mairie tient à être mise au courant du risque de changement à venir sur ces directives et que dès lors il y ait une certaine préparation afin d'avoir des masques pédiatriques et tissus compatibles avec les plus jeunes si une décision à venir venait modifier la règle.

**- Les fédérations ou associations de parents élues ont elles toutes un panneau d'affichage visible et accessible de l'extérieur, ainsi qu'une boîte aux lettres dédiés accessible depuis l'extérieur de l'établissement dont ils possèdent les clefs en vertu du décret n° 2006-935 du 28-7-2006. Art. D. 111-7 et D.111-8 ?**

Il n'y a pas de détail particulier à ce sujet. La situation reste la même : 3 panneaux d'affichage avec un pour la ville, un pour l'école et un pour les parents d'élèves.

Il n'y a pas de boîte aux lettres partout.

La FCPE Sarthe demande que les conseils locaux les demandent car c'est par ce biais qu'arriveront les documents bancaires car c'est par ce biais qu'arriveront les documents bancaires après le changement de banque.

**- Comment se passe pour cette année le protocole permettant aux fédérations ou associations de parents élus de se réunir dans les établissements comme le stipule le décret n° 2006-935 Art. D. 111-14 ? Nous rappelons que la grande majorité de nos représentants sont en activité et n'ont donc pas la liberté de se déplacer au centre-ville pour aller chercher des clefs et des codes.**

Il n'y pas de modification de la situation.

Un document d'usage va être distribué et un rappel des règles actuelles liées à la COVID.

La responsabilité est sur l'organisateur d'un événement en cas de contamination.

L'idée globale d'un maximum de 10 personnes semble une limite logique.

Il est évident que la taille des locaux est en question également dans ces considérations comme les conditions d'aération des locaux.

Les clés des locaux sont à retrouver au service Education et les codes sont un système à ce jour moyennement maîtrisé. Nous avons précisé que si nous n'avons pas les codes, la seule solution reste l'activation par le service de télésurveillance à l'heure de fin de réunion.

**- Concernant le périscolaire, les centres aérés du mercredi après midi et les vacances, quelles sont les évolutions de cette rentrée ?**

La nouveauté de cette année est que le service est ouvert après le 2 septembre.

L'information a été communiquée aux parents, via internet et le DUI.

Le mardi de la rentrée, il n'y a que la cantine.

Toutes les structures seront ouvertes dès la première semaine au vu des demandes.

Concernant les études, du 3 au 11 septembre, il s'agira d'un temps récréatif.

A partir du 14 septembre les vraies études débuteront.

**- Quelles sont les réflexions actuelles afin d'améliorer la situation concernant deux domaines qui ne sont pas satisfaisants et que la FCPE demande d'améliorer depuis des années : les sanitaires et l'aération ?**

Deux règles sont données : ventilation pendant les phases de ménage et en maternelle, les ATSEM sont invités à aérer pendant les récréations.

**- Quelle position est prise concernant les 2S2C (dispositif Sport Santé Culture Civisme) en cette rentrée ?**

Ce dispositif n'est pas nécessaire à ce jour car tous les élèves peuvent rentrer

Il s'agit d'une décision politique qui pourra être modifiée.

La situation du mois de juin avec des espaces libres n'est plus d'actualité.

**- Dans quelle situation se trouve-t-on concernant les inscriptions à distance ?**

Il semblerait qu'il y ait un peu moins d'inscrits que prévu. Néanmoins, les moyens via internet ont été bons et la relance des familles a été réelle.

Dans certains secteurs, est mise en place une permanence à la rentrée, le lundi 9h00 - 12h00 et le mardi soir 16h00 - 18h00, dans les écoles. Ces permanences seront tenues par le coordinateur dans toutes les écoles de référence du Mans.

**- Quelques indications supplémentaires ?**

Il y a dans les écoles du gel hydroalcoolique et du savon.

Les jeux sont ouverts et ne seront pas désinfectés, comme le protocole le permet.

Le choix de l'utilisation des jeux et des groupes y accédant st sous la responsabilité des enseignants.

De même pour les objets partagés dans les locaux de l'école.

Le vote par correspondance sera certainement généralisé dans les écoles.

La FCPE rappelle que les élections des représentants des parents au conseil d'école du vendredi 9 octobre 2020.

*L'entretien a eu lieu le jeudi 27 août 2020 de 18h00 à 19h00 par téléphone, entre Mme CHAUVOT et Messieurs PERRIGNON DE TROYES, président de la FCPE Sarthe et ESTELLANO, vice-président et responsable du premier degré à la FCPE Sarthe.*